

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAINTONIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 16 octobre. — Le journal *the Courier* contient l'extrait d'une lettre de Paris d'après laquelle MM. Rotschild et Laflite auraient refusé de prendre aucune part à l'emprunt d'Haïti.

— Voici comment se termine la déclaration qu'a faite le congrès mexicain en réponse à la lettre encyclique du pape, tendante à engager les Américains du sud, à se replacer sous le joug espagnol.

Ni les dogmes du christianisme, ni son culte, ni la juridiction de ses ministres, qui est purement spirituelle et n'a rien du pouvoir physique, ni les moyens de maintenir cette religion, qui se réduisent à l'exhortation, aux bons exemples, à la patience et à l'exercice de toutes les vertus, n'ont le moindre rapport avec la forme du gouvernement sous laquelle sont constituées les nations qui professent le christianisme.

Le congrès a les motifs les plus impérieux pour exciter l'activité des autorités civiles et militaires, et demander la coopération la plus prompte de chaque individu pour maintenir la tranquillité de la nation et le système du gouvernement établi. Vous avez élu votre gouvernement; vous avez avec ce gouvernement un intérêt commun, différent de celui de ceux qui sont gouvernés par des monarchies ou aristocraties; vous n'en avez rien à craindre, et de son côté il n'a aucune raison pour vous craindre. Le congrès ne redoute donc pas que la tranquillité publique puisse être troublée, sous prétexte de religion; mais si malheureusement quelque individu faisait des efforts pour exciter des troubles, quels que soient sa classe, sa dignité ou son état, ou quel que soit son déguisement, quand même il prétendrait agir pour maintenir la religion, l'état a un gouvernement plein de vigueur et d'énergie qui peut se faire respecter, et faire tomber le glaive de la justice sur les coupables en séparant du reste du peuple et même du genre humain, l'homme téméraire qui oserait vouloir la ruine de ses frères.

Signé, Pedro VALDOVENO, président; Manuel COSTASAR, Antonio VELAZCO DE LA TORRE, secrétaire.

### ALLEMAGNE.

Munich, le 14 octobre. — Voici quelques détails sur la mort subite du roi. Déjà le 12, on avait remarqué que de retour du bal qu'avait donné l'ambassadeur russe, S. M. le roi buvait de l'eau, ce qu'il avait coutume de faire toutes les fois qu'elle ressentait une légère indisposition. Le lendemain, à 6 heures, le valet de chambre de service étonné de ne pas entendre la sonnette de S. M., entra dans la chambre pour l'éveiller, et s'aperçut, après avoir ouvert les volets, que le roi n'était plus. Il devait être mort depuis 6 heures au moins, à en juger par le refroidissement de tous les membres. Des cris de terreur se répandirent dans le château et parvinrent jusqu'aux oreilles de la reine qui entra dans l'appartement de son époux et se jeta sur son corps où elle resta plusieurs heures dans une douleur muette. Celle du prince Charles et des deux princesses, enfans du roi, ne saurait être décrite. L'autopsie s'est faite cet après-midi; on n'en connaît pas encore le résultat. Demain, le cortège funèbre se rendra solennellement du château de Nymphenbourg à la chapelle royale de cette ville, et la translation du cercueil dans le caveau de la famille royale doit avoir lieu mardi prochain. La mort du roi doit avoir eu lieu sans agonie, attendu qu'on l'a trouvé dans la même position où il avait coutume de se mettre quand il se livrait au sommeil.

### FRANCE.

Paris, le 19 octobre. — L'adjudication de l'emprunt d'Haïti est remise au 3 novembre prochain, à midi précis.

Le premier versement de six millions qui, devait être effectué le 1er novembre, n'aura lieu que le 8 du même mois. Les paiements subséquens ne seront également exigibles que le 8 de chacun des mois suivans.

— Les journaux sont menacés de la censure. Le journal ministériel *l'Etoile*, répondant aujourd'hui à un article dirigé contre les ministres, inséré hier dans le *Journal des Débats*, s'exprime en ces termes:

« L'administration actuelle est la seule qui ait jamais osé risquer en France la liberté de la presse périodique. Le ministère tentait de l'enchaîner de nouveau: les injures en prose poétique seules interdites au *Journal des Débats*. Ce sera un malheur sans doute; mais ce malheur ne sera pas sans compensation. La littérature s'enrichira des pertes de la politique: une nouvelle œuvre sera donnée à *Suzette*; peut-être même une jeune

— On assure, disait hier *l'Aristarque*, qu'il a été donné au

(1) M. de Châteaubriand, et M. Fiévé, auteur d'un joli roman qui a pour titre *la Dot de Suzette*, sont les principaux rédacteurs du *Journal des Débats*.

parquet de la cour royale des instructions particulières, ayant pour objet d'éviter l'audition de certains témoins à charge dans l'affaire Ouvrard.

*L'Etoile* dément cette assertion comme fautive et calomnieuse.

— Le *Courrier du Bas Rhin* rapporte le fait suivant:

« L'année dernière, au jubilé du couronnement du roi de Bavière, les habitans catholiques et protestans d'un village dans le cercle du Haut-Mein, se rendirent ensemble à l'église commune. Ils s'y sont placés en frères, les uns à côté des autres; après le chant d'un cantique, le pasteur protestant prononça un sermon; après le chant d'un nouveau cantique, l'ecclésiastique catholique dit une messe solennelle, et cette fête rapprocha encore des hommes qui déjà se chérissaient et s'estimaient. Le juge du pays qui est catholique, ayant entendu parler de cette fête, en témoigna une grande satisfaction. »

Heureux pays où les magistrats savent apprécier les bienfaits de la tolérance, et où MM. les procureurs du roi ne font point de réquisitoires en faveur des jésuites, et contre les écrivains qui défendent les principes de la liberté de conscience.

Cours de la bourse du 19 octobre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 75. — Act. de la banque, 2165 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 50 3/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 90 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 75 c.

### PAYS-BAS.

Bruxelles, le 21 octobre. — Le froid que nous éprouvons depuis quelques jours était trop étranger à la température ordinaire de cette saison, pour ne pas devoir l'attribuer à l'influence des frimats. Aussi est-il ici tombé aujourd'hui beaucoup de neige.

### LIÈGE, LE 22 OCTOBRE.

— La cour d'assises de la province de Limbourg, dans son audience du 19 octobre, a déclaré les nommés Joseph Levi et Isidore Simon (tous deux israélites) coupables respectivement de vol et de complicité de vol commis avec effraction dans la nuit du 17 au 18 janvier dernier, chez M. Humblet, sur la Batte, à Liège. Ils ont été condamnés le premier à 14, le second à 7 années de travaux forcés, et à l'exposition. Le vol consistait en 850 florins des Pays-Bas, une montre à répétition en or, 3 fourchettes et une petite cuiller en argent. Une circonstance qui a donné un nouveau degré d'intérêt à la cause, c'est que les condamnés paraissent appartenir à une bande de malfaiteurs qui, depuis quelque tems, compromettent la sûreté publique.

Simon et Levi avaient été arrêtés à St-Troud dans la nuit du 19 au 20 janvier dernier, au moment où, selon toute apparence, ils allaient commettre de nouveaux crimes.

— Nous rappelons à tous ceux qui ont le désir d'apprendre l'arithmétique sans avoir le tems de se livrer à cette étude dans le cours de la semaine que c'est demain que s'ouvrira le cours GRATUIT que nous avons annoncé dans un de nos précédens nos. C'est un heureux acheminement à l'institution des écoles dominicales dont les *Etats-Unis* retirent tant d'avantages, pour l'instruction des artisans.

— La *Gazette d'Augsbourg* publie une lettre de Paris, dans laquelle on remarque le passage suivant:

On ne s'est point trompé lorsqu'on a soutenu que M. Canning profiterait de la position de la Grèce et des propositions faites par le gouvernement de Napoli de Romanie, pour interposer sa médiation en faveur des Hellènes. On voit cependant que le but de M. Canning n'est pas de restreindre cette intervention à l'Angleterre, car il opère de manière à engager les autres puissances européennes à y prendre part. Il est même parvenu à les déterminer à s'entendre avant de rien proposer à la Porte, et à établir le travail préliminaire à Londres plutôt qu'à Vienne ou à Pétersbourg. L'issue de ces négociations ne peut qu'être favorable aux Hellènes; et d'ailleurs il est évident que le cabinet de Saint-James a tout prévu d'avance; car on ne persuadera à personne que ses agens dans les Echelles, le commodore Hamilton et même le lord haut-commissaire des îles Ioniennes, aient pris sur eux d'agir comme ils l'ont fait.

C'est à la suite de conférences diplomatiques qui ont eu lieu à Londres à ce sujet, entre MM. Canning, d'Estéshazy, Lieven et de Polignac, que lord Strangford a dû partir pour Constantinople et M. Stratford Canning pour Pétersbourg.

— Une feuille italienne donne les détails suivans sur les trésors immenses que recèle le sérail à Constantinople. Il est d'usage en Turquie, dit cette feuille, que chaque sultan doit faire des économies et les déposer dans une pièce du palais appelée chambre du trésor. Plus ces économies sont considérables, plus le règne est regardé comme prospère. D'après un calcul approximatif, elles ont été de 12 millions de fr. environ pendant la vie de chaque sultan.

Tous les ans, le chef des ennuques fait l'inventaire des bourses déposées dans la chambre du trésor (chaque bourse est de 720 fr.), et les renferme dans une caisse; cela fait, le sultan, accompagné des premiers officiers de la couronne, se rend en grande cérémonie dans ce lieu, et met son sceau sur la caisse. Après sa mort, la chambre est fermée et les scellés y sont apposés avec les armes du grand-visir et de plusieurs dignitaires de l'empire, et on écrit sur la porte: «C'est ici le trésor du sultan N....»

Ces trésors sont censés sacrés, et il n'est permis d'y toucher que dans les dernières extrémités; plutôt que d'en faire usage, les sultans préfèrent accabler leurs sujets d'impôts.

L'on compte quarante-un sultans qui ont régné depuis Mahomet II, après la ruine de l'empire grec en 1453, et on croit que les trésors amassés dans les quarante-une chambres se montent à 5 ou 600 millions de francs; il faut ajouter à cela les précieux faits depuis trois siècles et demi à tous les sultans, tant en pierres précieuses qu'en autres objets rares, et la valeur de tous les biens confisqués aux particuliers et aux pachas: aussi paraît-il fort difficile de calculer la valeur des trésors enfouis dans le séraïl, et qui n'ont jamais été mis en circulation.

— On lit ce qui suit dans une lettre particulière de Paris :

Le 28 septembre dernier, S. M. le roi de Prusse a été visiter la manufacture royale de porcelaine de Sèvres. Parmi les pièces qu'elles a choisies dans les magasins, la plus remarquable est un vase forme Médicis, ayant pour sujet: S. M. Charles X, recevant à Saint-Cloud les hommages des grands-corps de l'état, lors de son avènement au trône, et représenté au moment où le monarque a prononcé ce serment en étendant la main sur la charte: «Je jure de maintenir comme roi, la charte que j'ai juré d'observer comme sujet.» Ce choix est à remarquer de la part d'un membre de la Sainte-Alliance.

— On trouve, dans un journal de New-York, la description suivante de la singulière retraite dans laquelle se cachait le malheureux chef Odyssée. Elle est écrite par le docteur Howe qui a quitté Boston pour joindre l'armée grecque :

«Cet antre, ou château, est une des plus bizarres curiosités naturelles du monde; c'est un antre dans l'air, si je puis lui donner ce nom. Le seul chemin pour arriver à son entrée est de gravir un précipice de 200 pieds, au moyen de quatre échelles que l'on retre l'une après l'autre. L'intérieur peut contenir un petit corps de troupes. Odyssée l'avait garni de munitions et de provisions pour dix ans. C'est une position absolument inexpugnable, contre laquelle les canons ni les bombes ne peuvent rien. Une belle source surgit dans l'intérieur; et il n'y a aucun moyen de l'intercepter.»

#### ACADÉMIE ROYALE DE DESSIN. Distribution des prix et des médailles. Concours de 1825.

C'est avant-hier, à la société d'émulation, en présence de plusieurs de nos magistrats, du principal et des professeurs du collège, et d'une foule de citoyens des deux sexes, qu'a eu lieu la distribution des prix accordés par la ville aux élèves de toutes les classes de l'académie, et des médailles décernées par le ministre de l'instruction publique, au nom du roi, aux élèves de première classe qui se sont le plus distingués.

A l'ouverture de la séance M. le professeur Dewandre a pris la parole, et, s'adressant aux élèves de l'académie, il leur a rappelé d'abord les encouragements accordés par la ville, ainsi que par le gouvernement, aux jeunes artistes qui donnent des espérances, la faveur que quelques-uns d'entr'eux ont obtenue d'aller se développer à Rome, à l'établissement Darchis; «c'est ainsi», a dit M. Dewandre, que Joseph Decoux, votre condisciple, dont l'application soutenue et l'amour du travail vous sont connus, vient tout récemment d'obtenir une pension du roi, pour aller étudier, à l'académie d'Anvers, l'art de la peinture pour lequel il montre les plus heureuses dispositions.

M. le professeur a parlé ensuite des progrès, toujours croissans, du jeune Renardy :

«Un autre Liégeois, dit-il, pensionnaire de la ville à Paris, y poursuit ses études avec ardeur et justifie nos espérances; son tableau, représentant *Atala au tombeau*, exposé l'année dernière à nos regards, annonçait déjà un vrai talent. Le jeune artiste vient de satisfaire à notre attente par un second tableau peint d'après David, représentant le portrait du dernier pape, Pie VII. Ce portrait est peint avec une vigueur étonnante; le dessin pur, la touche large, le coloris soutenu de cette belle production du premier peintre de notre siècle, sont imités avec un art admirable et sont, pour ainsi dire, passés dans l'imitation; car elle ne laisse rien apercevoir de la sécheresse, presque toujours inséparable des plus belles copies.»

M. Dewandre a offert en outre à l'émulation de ses élèves l'exemple d'un artiste, auquel la province de Liège s'enorgueillit d'avoir donné naissance, du célèbre Ruxthiel, qui, de simple pâtre à Lierneux, après avoir révélé le germe de son talent par un ingénieur arabe dont la composition, la grâce, et le fini étaient surprenans, fut successivement élève de l'école centrale de notre ville, de M. Houdon, sculpteur de Louis XVI, à Paris, du célèbre David; obtint plusieurs médailles et le second grand prix de sculpture; remporta en 1808 le premier grand prix, ce qui lui valut la pension à l'académie de France à Rome; créa, dans cette capitale des arts de dessin, son beau groupe de Zéphyr et Psyché, qui orne aujourd'hui le palais de Saint-Cloud; fut chargé par le gouvernement impérial, à son retour d'Italie en 1810, de plusieurs grands travaux qui accrurent sa renommée; fut nommé sculpteur des enfans de France sous l'empereur et conserva ce titre sous Louis XVIII; exécuta différens morceaux comme sculpteur du duc de Berry; jouit aujourd'hui du titre de sculpteur du duc d'Angoulême et a été décoré par Charles X de la croix de la légion-d'honneur, montrant, ainsi que l'a judicieusement observé M. Dewandre, que le talent est à l'abri des vicissitudes politiques.

Nous remarquerons ici que ce qui vaut mieux encore que ces titres, c'est la réputation de Ruxthiel devenue européenne.

Parmi les morceaux de sculpture qu'a produits le ciseau de ce grand artiste, M. le professeur a cité ceux qu'il a exécutés pour le sanctuaire du dôme des invalides, pour le palais de la légion-d'honneur et surtout la belle statue de Pandore que l'on regarde comme son chef-d'œuvre. Ruxthiel travaille maintenant au mausolée que la ville de Méaux consacre à Bossuet dans sa cathédrale et au monument funèbre que le roi de France érige à la mémoire de Mde. Elisabeth, destiné à l'église de la Magdeleine à Paris.

M. Dewandre, après avoir loué le zèle, l'application et les progrès des élèves, suffisamment attestés, a-t-il dit, par l'exposition publique de cette année, a payé un juste tribut de reconnaissance à la sollicitude du roi et à celle du ministre de l'instruction publique pour les sciences et les arts.

Voici les noms des élèves qui ont obtenu des prix et des médailles :

- 1re Classe. — Dessin d'après l'antique.  
1er Prix et la grande médaille donnée au nom du roi : *Edouard de Crest*.  
2e Prix partagé : *André Monard et Lambert Parent*.  
2e Classe. — Idem.  
1er Prix et la petite médaille au nom du roi : *Noël Colleye*.  
2e Prix partagé : *Henri Guinotte et Alexis-Emile Gaucet*.  
Dessin d'après la tête vue en face. — 1er prix prix partagé *Jean-Joseph Léonard Gaopin et Dieudonné Halin*.  
2e Prix partagé : *Jean-François Pauchon et Pierre-Jos. Serulier*.  
Dessin d'après l'académie. — 1er Prix partagé : *Bernard Nysten et Guillaume Henrotay*.  
2e Prix partagé : *Nicolas Vivario et François-Xavier Vanmarck*.  
Dessin d'après la tête vue de profil. — 1er Prix partagé : *Jean Cajot et Louis-Adolphe Kips*.  
2e Prix partagé : *Joseph Desmarts et Alfred Sarolea de Cheratte*.  
Ornemens d'architecture. — 1re Classe.  
1er Prix partagé : *Laurent Joseph Piton et Joseph Meuron*.  
2e Prix partagé : *Maximilien-George Couclet et Adolphe Fraipont*.  
Éléments d'après la figure. — Prix d'encouragement d'application : *Tout saint Poisket*.  
Éléments d'après l'ornement. — Prix d'encouragement : *Alphonse Masuy et Denis Henrard*.  
Sculpture de ronde bosse. — Prix d'encouragement : *Jean-Joseph Brassines*.  
Architecture régulière. — Classe des vétérans, dessin d'invention, prix de mérite : *Guillaume Honoré*, élève couronné à l'avant-dernier concours.  
Idem 1re classe, dessin d'invention, 1er prix et la grande médaille donnée au nom du roi : *Jean Jos. Rondlay*.  
2e Prix partagé : *Léonard-François Bastin et Isidore Jamolet*.  
Idem 2e classe, dessin d'après Vignole, prix d'encouragement : *Nicolas Lemoine*.

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Un perruquier de Philadelphie, qui n'avait jusqu'à l'âge de 62 ans, pratiqué que son art, a inventé et construit une horloge marine du plus curieux et du plus étonnant travail. Cette horloge, qui doit être d'un grand secours pour les flottes en temps de guerre, a la forme d'une haute tour, et marque les heures par des coups de canons égaux à ceux d'une pièce de 48. La vapeur est exclusivement employée dans cette ingénieuse pendule. Malheureusement le mal est à côté du bien, car le perruquier ayant voulu essayer son chef-d'œuvre dans un carrefour de la ville, à midi, au douzième coup de canon il n'y avait plus un carreau entier aux fenêtres du quartier. Il a été condamné à payer le dommage; mais comme il n'est pas riche, on l'a mis en prison.

Après avoir fait la part d'un juste éloge envers l'œuvre musicale du jeune auteur du *Château d'Amour*; les journaux de Paris s'accordent assez généralement à dire que Liszt fera bien de ne considérer ce premier ouvrage dramatique que comme une étude; on y chercherait vainement, dit assez sévèrement l'un de ces juges, des chants heureux, de l'originalité, de l'invention, enfin ce qu'on admire dans ses brillantes improvisations; l'enfant prodige est redevenu écolier, et l'on aurait mieux fait de réserver cet essai, tout surprenant qu'il puisse être, pour un exercice du conservatoire; un élève doit être jugé par ses pairs. Mais Liszt n'a que 13 ans; Mozart en avait douze lorsqu'il donna sur le théâtre de Vienne sa *Finta semplice*; il y a loin certes de cet essai à *Don Juan*; mais eût-il créé cet admirable don Juan, si on eût inhumainement arrêté ses premiers pas dans sa carrière?

On vient de mettre en vente à Paris un ouvrage ayant pour titre : *Congrès de Chdttillo*; extrait d'un essai historique sur le règne de l'empereur Napoléon; par *Jos. de l'Hérault*, avec cette épigraphe : *Tout pour le peuple français*.

#### COMMERCE.

Les vins blancs de la dernière récolte sont très recherchés dans les vignobles des environs de Troyes. Les Bourguignons enlèvent les vins de Ricey, comme propres à faire d'excellens vins mousseux.

#### BOURSE D'ANVERS, du 21 octobre.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.  
CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé au pair; le Londres n'a pas été demandé, il y avait papier à la cote d'hier; le Paris court s'est traité à 578 p. 0/10 d'avance; le papier à terme n'a pas été recherché; il n'y a pas eu d'affaires en Francfort; le Hambourg a été demandé, il manque.  
MARCHANDISES. — Il s'est vendu 440 bales café Sumatra à 35 \$57 1/2 cents, et 144 balles Brésil à 36 \$07 1/2 c.  
6 surons d'indigo sur fin Cortex et ordinaire, ont été payés de fl. 6 08 1/2 cents à fl. 6 69 1/2 cents, et 3 caisses Bengale, l'ordinaire violet rouge cuirvé fl. 7 60 3/4 c.; le moyen violet rouge, fl. 8 52 cents, et le fin moyen violet rouge fl. 8 75 c.

#### BOURSE D'AMSTERDAM, — Du 20 octobre.

Dette active, 58 58 1/4 178. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 1/2. Bill de chance, 23 23 1/2 174. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Remb., 88 3/4 89 1/4 89. Lots de 62 65. Act. soc. com., 99 1/2 100 99 3/4.

#### Marché d'Amsterdam, du 17 octobre.

Froment. — Il a bien soutenu son prix; par la petite quantité qu'il y avait au marché; celui de Pologne, s'est bien vendu: le demi-blanc, du

pois de 127 à 129 l., s'est payé de fl. 215 à 225; suivant qtés, le vieux blond, du poids de 122 l., a été fl. 185.

Les qualités rouges se sont bien soutenus, et ont été vendus par partie aux consommateurs, celui de Bantholmer, du poids de 126 à 128 l., de fl. 158 à 165; du Holstein, de 128 l., fl. 166; dito moindres qtés, de 127 l., fl. 155; vieux du Rhin, de 125 l., fl. 158; de Groningue, de 124 à 125 l., de fl. 137 à fl. 145; le blanc belle qté a peu varié; le nouveau de Zélande de 127 l., fl. 170; le vieux de Frise, 126 l., fl. 119; le beau d'Elder, 119 l., fl. 150.

Seigle. — Il a été beaucoup demandé, tant pour la consommation que par spéculation, et s'est vendu par parties: celui de Prusse, de 113 l., fl. 100; et 118 l., fl. 115; du Brabant de 120 l., fl. 115; de Poméranie avarié, 123 l., fl. 115; d'Overysse, 120 l., fl. 112; de Drenthe, 121 l., fl. 114; de la France et de la Flandre, 120 l., fl. 122; de Poméranie et de Zaan, flor. 116, 118 et 120; l'on a offert pour celui du Danemarck, avarié séché, du poids de 120 l., fl. 112, et il a été retenu fl. 114.

**CHARADE.**

Jour fortuné, jour de long souvenir,  
Où, palpitant de trouble et d'espérance,  
Jeunes amans que l'hymen doit unir  
Entendent mon premier publier à l'avance  
Le bonheur dont ils vont jouir.  
Moi chétif qu'à regret a créé la nature,  
Qui n'ai connu des Dieux que l'injuste courroux;  
Pour goûter un moment si doux,  
Modeste pèlerin, je ferai sans murmure  
Dès aujourd'hui mille fois mon dernier.  
Vain désir, hélas, vœu stérile!  
Je fatigue l'écho d'une plainte inutile,  
Et par mon désespoir poussé hors de la ville,  
Je parcourrais nuit et jour mon entier  
Sans rencontrer un cœur touché de ma souffrance  
Qui voulût à mon indigence  
Pour un seul instant se lier.

Le mot de la dernière charade est *cimetière*.

**INSTRUCTION PUBLIQUE.**  
**AVIS.**

Il sera procédé vendredi 28 octobre à 10 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel des états et devant l'inspecteur du troisième arrondissement à un concours pour le remplacement de l'instituteur démissionnaire du village de Chaineux, commune de Battice. Ce concours ne pourra avoir lieu qu'entre des personnes munies de certificats de capacité délivrés par la commission provinciale d'instruction.

**VILLE DE LIÈGE.**

L'adjudication des travaux à faire au mur d'eau près du moulin des enfans Pasque, section de l'Est, n'ayant pas eu lieu le 11 courant, les bourgeois et échevins informent les gens de l'art, qu'elle aura lieu mardi 25 à onze heures du matin. L'adjudication aura la faculté d'employer de vieux matériaux.

A l'hôtel de ville, le 22 octobre 1825.  
L'échevin, ROUVEROX.  
Par la régence, Le secrétaire, SOLFURE.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORÊTS DU CINQUIÈME RESSORT.**

On informe le public que le jeudi 27 octobre courant à 10 heures du matin, sera procédé devant la régence de la ville de Liège, dans une des salles de la maison commune à la location par voie de soumission des emplacements des boutiques des galeries du palais de justice de Liège, telles qu'elles sont démarquées et dans l'ordre de leur numéro, et ce pour le terme de neuf ans à commencer du 25 décembre prochain.

Les offres devront être faites en monnaie des Pays Bas, et les soumissions devront être rédigées sur timbre, appuyées d'un certificat de moralité délivré par le directeur de police et approuvé par le bourgmestre de la résidence des soumissionnaires.

Les soumissions devront être remises cachetées au secrétaire de la régence de Liège, avant les dix heures du matin du jour fixé pour l'adjudication.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la régence des domaines à Liège, au secrétariat de la régence et dans les bureaux de l'administration des domaines, eaux et forêts du 5e ressort, rue pied du Pont-d'Ile n. 766, à Liège.

Fait à Liège, le 14 octobre 1825.  
L'administrateur des domaines, eaux et forêts du cinquième ressort, Ferdinand Del MARMOL.

**Renouvellement des baux de bacs et bateaux de la province de Liège.**

Le lundi 31 octobre prochain, il sera procédé devant M. le gouverneur de la province de Liège, ou son délégué, à l'hôtel du Gouvernement rue Agimont à Liège, au renouvellement des baux de bacs et passages d'eau de la province de Liège, qui expirent le 31 décembre prochain nommément ceux de Hermalle-sous-Argenteau, des Croisiers, St. Rom, Paradis, Rivage-en-Pot, Flémalle-Grande, Engis, Bas-Oha, et Seilles sur la Meuse, Grosses-Battes, Esneux et Comblain au pont sur l'Ouarie.

On peut prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux du greffier des états de la province, des commissaires de district de Liège, Huy, Verviers et Waremme, au secrétariat de la régence de Liège, chez les receveurs des domaines de la province et à l'administration des domaines, eaux et forêts du 5me. ressort à Liège, rue pied du Pont-d'Ile, n. 766.

**THÉÂTRE DE LIÈGE.**

Dimanche 23 octobre, pour N° 4 du premier mois d'abonnement, les *Veitures versées*, opéra comique en 2 actes.  
On commencera à 6 heures précises par l'*Ecole des vieillards*, comédie en vers de Delavigne.  
Au premier jour la première représentation de *Robin des bois*, ou les *Ballés enchantées*, opéra féerie en 3 actes, imité de *Freischutz*, paroles de MM. Castil-Blaze et Sauvage, musique du chevalier Carl-Maria de Weber, maître de chapelle du roi de Saxe, orné de costumes et décors nouveaux.  
La *Tapisserie*, comédie; le *Bénéficiaire*, sans *Tambour ni Trompette*, vaudevilles nouveaux.  
Mercredi 26 abonnement suspendu, par extraordinaire, grand Concert vocal et instrumental, donné au théâtre par MM. Aucot, frères, pianistes de leurs altesses royales le duc de Sussex et la duchesse de Kent.

TEMPÉRATURE DU 22 OCTOBRE.  
A 9 h. du mat., 6 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 7 1/2 d. au-dessus.

**TAXE DU PAIN. — Du 22 octobre.**

PAIN DE	Seigle . . .	4 s. 1 l.
	Ménage . . .	6 s. 3 »
	Blanc . . .	9 s. 2 l.

**ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 21 octobre.**

Naissances : 1 garçon, 1 fille.  
Décès : 2 garçons.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres anglaises, très fraîches.

(596) Demain lundi 24 octobre 1825 à trois heures après midi, on vendra chez DUVVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, 230 bouteilles vin de Chably 1819 et 300 bouteilles de Bordeaux 1822; de même que deux chevaux propres à toutes mains, une quantité de vieilles ardoises et une petite voiture d'enfans, meubles et effets. Argent comptant.

PIRNAY-GILON, marchand tailleur, rue Vinave-d'Ile, n. 601, part pour Paris, pour y aller prendre les modes pour la saison d'hiver. A son retour il s'empressera d'en aviser les amateurs.

L'on cherche un domestique sachant travailler dans les jardins. S'adresser vis-à-vis l'église de St. Antoine, n. 48.

**ALMANACH DU COMMERCE**

De Liège, Verviers, Huy, Spa et les environs de ces villes, contenant les adresses des manufacturiers, banquiers, négocians, agens de change, gens d'affaires, marchands de tous les états, des membres des premières autorités et administrations, des membres de la cour supérieure de justice et des tribunaux, des avocats, avoués, huissiers, notaires, traducteurs, etc.; des membres du tribunal de la chambre de commerce, des architectes, peintres, graveurs et artistes en tous genres, des maisons d'éducation et des établissemens d'utilité publique, des principaux habitans, ainsi que l'indication des jours et heures du départ des postes, messageries et voituriers, etc. (Le tout précédé d'une liste générale et alphabétique des noms des commerçans renvoyés chacun à la page où il se trouve); ainsi que le nouveau tarif des monnaies pour l'année 1826.

Messieurs F. PERY, éditeur de cet almanach, demeurant rue Féronstrée, à l'Etoile d'Or, n. 568, et Charles-Auguste BASSOMPIERRE, imprimeur, rue Puits-en-Sock, Outre-Meuse, n. 914, préviennent Messieurs les fabricans, manufacturiers, ou tous négocians qui seraient désireux de faire de petites notices sur leur industrie, qu'elles seraient insérées gratuitement dans ledit almanach. On doit les leur faire parvenir franc de port.

(597) Le 14 novembre 1825, on exposera en vente publique et au dernier enchérisseur, au domicile de M<sup>e</sup> ADAMS, notaire, place St-Denis, à 2 heures et demie de relevée, une maison propre à tout commerce, située à Liège, rue Puits-en-Sock, cotée n° 917. Dans l'entretemps on peut traiter de gré à gré. S'adresser audit notaire pour en connaître les conditions.

**MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.**

On procédera lundi 24 octobre 1825 et jours suivans, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages, composés d'or et d'argent reçus à cet établissement dans le courant des mois de juillet, août et septembre 1824, et qui par conséquent s'y trouvent surannés.

Cette vente aura lieu aux conditions accoutumées.  
Liège, le 20 octobre 1825.

Les maîtres de forge qui voudraient concourir à la fourniture à faire à la maison John Cockerill et Co, à Seraing, près Liège, de trois millions de livres des Pays-Bas de fonte des diverses qualités, propres à la fabrication du fer en barres, sont invités à faire parvenir leurs prix à ladite maison dans le courant de novembre prochain, en indiquant la quantité qu'ils seraient dans l'intention de fournir, laquelle quantité ne doit toutefois pas être au-dessous de vingt mille livres des Pays-Bas.

Les conditions de la fourniture sont comme suit :

1° Un quart de la quantité pour laquelle on aura traité, devra être livré avant la fin de janvier 1826, un quart dans le courant d'avril, un quart dans le courant de juillet, et le dernier quart avant la fin d'octobre 1826. On pourra livrer un douzième par mois si on le juge convenable.

2° Les fontes seront livrées dans le bateau, vis-à-vis l'établissement de ladite maison à Seraing, exemptes de tous frais de transport.

3° Chaque maître de forge devra, en faisant connaître son prix, adresser un échantillon de la fonte qu'il se propose de livrer, et cet échantillon servira pour décider l'acceptation ou le rejet de chaque fourniture.

4° Dans un court délai après chaque livraison, le fournisseur sera informé si sa fourniture est acceptée ou refusée; et, en cas d'acceptation, il recevra le paiement de sadite fourniture, au comptant en traites sur Liège.

AGENCE D'AFFAIRES ET DE CORRESPONDANCE,  
Rue des petits Carmes, sect. 7, n<sup>o</sup>. 897, près la rue de Namur, à Bruxelles.

Le sieur COLLET, agent, se charge de tout ce qui a rapport à l'administration des domaines, de l'enregistrement, des hypothèques, des accises, à la partie administrative, judiciaire et commerciale, des placements de capitaux, des recouvrements des sommes et deniers envers les particuliers et les états, de l'achat, vente et location des biens ruraux et en ville, de la vente et achat des marchandises et autres objets en commission, de la négociation de toutes actions, de la liquidation et apurement des comptes, de la rédaction de pétitions et réclamations près de toutes les autorités, des actes sous seing privé, tels que vente, procuration, baux, bordereaux d'inscription, et autres que la loi autorise, de la radiation de toutes inscriptions et généralement de toutes commissions dont le public voudra l'honorer.

Le sieur COLLET traite avec modération et répond avec soin et promptitude aux intérêts qui lui sont confiés.

La correspondance doit être affranchie.

M<sup>me</sup> TILMANT, pied du Pont-d'Ile, n<sup>o</sup> 760, vient de recevoir un assortiment de marchandises consistant en circassiennes, ratines, mérinos de Saxe larges et étroits de première qualité, marcelines, gros de Naples, gilets nouveaux, schals en cachemire longs et carrés, et généralement tout ce qui concerne l'article de modes.

A vendre une belle grande maison, bâtie à la moderne, sise rue des Ecoliers, n<sup>o</sup> 233. S'y adresser.

Plus un jardin entouré de murs bien arboré, situé en Gravioule.

(536) A vendre chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Veilbruck, n. 452, à Liège, une forte partie de vin en bouteille dont le détail suit, savoir :

Volne.	1819	Volne.	1818
Pomard.	id.	Nuits.	id.
Volnay.	id.	Pomard.	id.
Beaune.	id.	Volnay.	id.
Savigny.	id.	Medoc.	id.
Muscats rivelsate.	id.		

Tous ces vins sont de première qualité; on peut en avoir une bouteille pour échantillon.

Excellent vin de pays, rouge et blanc à 20 cents la bouteille, à la porte d'Amercœur, n. 598.

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre. S'adresser au bureau de cette feuille.

GRANDE FÊTE A JUPILLE.

La V<sup>e</sup> FRANK, a l'honneur d'informer le public, qu'elle donnera BAL à son domicile les dimanche, lundi, et jeudi, 23, 24 et 27 courant. On y trouvera des très bons vins et rafraîchissements, bon orchestre, et on y sera servi avec beaucoup de soins.

Les jours susdits on jettera des rones de beaux dindons.

Un poêle ouvert de la fabrique de Bruxelles est à vendre chez Raimont, maître menuisier, rue Tête-de-Bœuf.

Belle maison de commerce, sise rue St. Hubert, n. 602, à rendre ou à louer. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n. 43.

ALMANACH DU COMMERCE

De Liège, Verviers, Huy, Spa et les environs de ces villes, contenant les adresses des manufacturiers, banquiers, négocians, agens de change, gens d'affaires, marchands de tous les états, des membres des premières autorités et administrations, des membres de la cour supérieure de justice et des tribunaux, des avocats, avoués, huissiers, notaires, traducteurs, etc., des membres du tribunal de la chambre de commerce; des architectes, peintres, graveurs et artistes en tous genres; des maisons d'éducation et des établissemens d'utilité publique; des principaux habitans; ainsi que l'indication des jours et heures du départ des postes, messageries et voituriers, etc. (Le tout précédé d'une liste générale et alphabétique des noms des commerçans renvoyés chacun à la page où il se trouve;) ainsi que le nouveau tarif des monnaies pour l'année 1826.

Messieurs F. PÉRY, éditeur de cet almanach, demeurant rue Féronstrée, à l'Étoile d'Or, n<sup>o</sup>. 568 et Charles-Auguste BASSOMPIERRE, imprimeur, rue Paits-en-Sock, Outre-Meuse, n<sup>o</sup> 914, préviennent Messieurs les fabricans, manufacturiers, ou tous négocians qui seraient désireux de faire de petites notices sur leur industrie, qu'elles seront insérées gratuitement dans ledit almanach. On doit les leur faire parvenir franc de port.

133<sup>e</sup> LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Le collecteur soussigné, prévient les intéressés que les n<sup>os</sup> 16703, 8, 21, 25, 43, sont sortis dans la première classe: le tirage de la 2<sup>me</sup> classe commencera le 24 octobre courant; avant et pendant le tirage l'on peut avoir des billets, rue du Pont, n<sup>o</sup> 834.

MATHIAS.

Au dépôt de draperie, rue Vinave-d'Ile, n. 46.

On vient de réassortir le magasin de draps de toutes qualités et couleurs; on y trouvera aussi draps cuir de laine en noir, marengo, gris foncé et couleurs de fantaisie; castorines de différentes qualités et couleurs, casimirs en noir, bleu, gris, écarlate, blanc et jaune; draps et casimirs rayés, circassiennes en couleurs foncées pour manteaux de dames, ainsi que draps zéphyr, 974 172 en bleu, et vert pour le même usage. Ledit magasin a aussi reçu quelques pièces de drap, en bleu et noir dans les qualités extrêmes. Indépendamment des marchandises ci-dessus, on pourra se procurer audit magasin des capottes confectionnées, au prix de 14 fl. 17 c. à 28 fl. 35 cts., selon la qualité; plus, caricks et manteaux en drap bronze de 63 fl. 77 c. à 70 fl. 87 c. On garantit toutes les marchandises exemptes de défauts, et seront vendues à prix fixe.

( ) Le mercredi 25 octobre 1825, à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, il sera procédé à la vente aux enchères d'une belle propriété située à Liège, rue Hors-Château, composée d'une maison de maître, grande cour, plusieurs petites maisons et autres bâtimens, jardins garnis de quantité d'arbres des meilleurs fruits, vignobles et prairies, mesurant environ deux bonniers soixante une perches métriques, le tout en bon état, provenant de feu M. Harzé, et pouvant servir à un grand établissement. Il sera donné toutes les facilités que l'acquéreur pourra demander pour le paiement du prix. S'adresser pour plus amples informations chez ledit notaire.

Maison sous la petite Tour, n<sup>o</sup> 71, avantageuse pour le commerce, à vendre et à rendre. S'adresser Hors-Château, n<sup>o</sup> 435.

A louer, pour le 25 décembre prochain, une très belle maison de commerce située rue Gerardrie, n. 618. S'y adresser.

A louer deux quartiers garnis ou non, au n. 761, faubourg Hocheporte, et la jouissance d'un grand jardin.

Quartier à louer, rue du Pont, n<sup>o</sup> 835.

(585) Le lundi 24 octobre 1825, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de Maître BOULANGER, notaire, à Liège, en son étude sise rue Hors-Château, à la location aux enchères d'une distillerie, située à Liège, rue porte aux Oies, occupée ci-devant par feu M. Dejymaer.

A louer présentement une bonne maison, faubourg Saint-Laurent, n<sup>o</sup> 1140, avec un beau jardin de 35 perches, ou sans jardin. S'adresser à M. BOUXX, même faubourg, n<sup>o</sup> 1138.

( ) Mercredi 26 octobre 1825, à onze heures du matin, madame la baronne de Goër de Herve de Bierset, fera vendre par le notaire DELVAUX, en son château à Natinne, environ dix bonniers de beau bois taillis en un seul lot, joignant la coupe de l'année dernière. A crédit.

( ) A louer présentement ou pour mars prochain, une belle maison de campagne avec cour, grange, écurie, étable, remise, jardin, située sur la route de Liège à Huy, à proximité de Chokier et environ douze bonniers de prairie bien arborée et terres arables. Cette maison est propre à tout commerce; on la louera avec tout ou partie des terres et prairies au gré du locataire. S'adresser au notaire DELVAUX, Place Verte à Liège.

VENTE PAR LICITATION.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège le douze septembre 1825 enregistré le dix-neuf même mois, il sera procédé le vingt-cinq octobre 1825, onze heures du matin pardevant Mr. le juge de paix du canton de Fléron en son bureau situé près de l'église dudit Fléron, et par le ministère de M<sup>re</sup>. PIRCHAYE, notaire, à la vente aux enchères des immeubles dont la désignation suit :

Premier lot. — Une maison, cour, appendices et dépendances située en la commune de Chênée, près du pont, joignant d'un côté à la maison qui va suivre, d'un autre au grand chemin.

2<sup>e</sup>. Lot. Une maison, cour, appendices et dépendances, située en la commune de Chênée, près du pont, joignant d'un côté à la maison qui fait l'objet du premier lot, d'un autre au grand chemin.

3<sup>e</sup>. Lot. Un jardin légumier, contenant environ huit perches 719 palmes, situé en ladite commune de Chênée, joignant du levant à la Veuve Gauderas, du midi à la même et du couchant à Jean Georis.

4<sup>e</sup>. Lot. Un bien composé d'une maison d'habitation, cour, étable, grangé, annexes et dépendances avec deux cent quarante-quatre perches 160 palmes, de jardin, prairies et terres en plusieurs pièces, le tout situé en la commune de Vaux, sous Chevreumont.

5<sup>e</sup>. Lot. Une forge de cloutier, un fournil et un jardin contigu de la contenance d'environ quatre perches 359 palmes, le tout situé en ladite commune de Vaux-sous-Chevreumont, joignant d'un côté à Hubert Degeer, des deuxième et troisième côtés à un chemin.

S'adresser pour connaître les clauses et conditions du cahier des charges au bureau de M. le juge de paix, en l'étude de maître PIRCHAYE notaire, et en celle de M<sup>re</sup>. FORGEUR, avoué, domicilié rue d'Amay, à Liège.